

vigoureuses pour attirer les investissements directs et favoriser le retour des capitaux.

46. Nous prenons acte du rôle essentiel du FMI, dont les ressources devraient être accrues par la mise en œuvre rapide de l'augmentation des quotes-parts décidée lors de la 9<sup>e</sup> Révision générale et selon les termes du 3<sup>e</sup> amendement des statuts du Fonds.

### *Environnement*

47. La communauté internationale devra faire face au cours de la décennie à venir à de formidables défis dans le domaine de l'environnement. La gestion de l'environnement demeure pour nous une question prioritaire. Nos politiques économiques doivent assurer la gestion à long terme des ressources de notre planète et sauvegarder les intérêts des générations actuelles et futures. Des économies de marché en croissance sont le mieux à même de mobiliser les moyens nécessaires pour protéger l'environnement, tandis que les systèmes démocratiques obligent à rendre des comptes.

48. Les considérations d'environnement devraient être intégrées dans toutes les politiques mises en œuvre par les gouvernements d'une manière qui reflète leurs coûts économiques. Nous soutenons le travail utile entrepris par l'OCDE dans ce domaine, qui comprend l'examen systématique des performances des pays membres dans le domaine de l'environnement et le développement d'indicateurs d'environnement à utiliser dans le processus de décision.

49. Sur le plan international, nous devons mettre en œuvre une approche de coopération pour traiter des problèmes d'environnement. Les pays industrialisés doivent montrer l'exemple et encourager les pays en développement et les nations d'Europe centrale et orientale à jouer leur rôle. La coopération est également nécessaire pour traiter les problèmes régionaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que le Protocole sur l'environnement au Traité de l'Antarctique, destiné à renforcer la préservation écologique de ce continent, ait recueilli l'accord général. Nous prenons note des progrès de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, ainsi que du Centre sur l'environnement de Budapest.

50. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en juin

1992 sera un événement majeur. Elle marquera l'apogée de nombreuses négociations internationales sur l'environnement. Nous nous engageons à œuvrer pour le succès de cette conférence et à donner à sa préparation l'impulsion politique nécessaire.

51. Notre objectif est d'adopter lors de la CNUED :

- a) une convention-cadre efficace sur le changement climatique, comportant des engagements appropriés et traitant de toutes les sources d'émission et de tous les puits d'absorption de gaz à effet de serre. Nous nous efforcerons de mener rapidement les travaux sur les protocoles d'application qui renforceront la convention. Tous les participants devraient s'engager à concevoir et mettre en œuvre des stratégies concrètes pour limiter les émissions nettes de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures pour en faciliter l'adaptation. Des actions importantes des pays industrialisés encourageront la participation des pays en développement et de ceux d'Europe orientale, qui est essentielle pour les négociations.
- b) un accord sur les principes devant régir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêt, conduisant à une convention-cadre. Il devrait revêtir une forme qui soit à la fois acceptable par les pays en développement ayant des forêts tropicales, et compatible avec l'objectif d'une convention ou d'un accord global sur la forêt, que nous avons fixé à Houston.

52. Nous nous efforcerons dans le cadre de la CNUED :

- a) de mobiliser des ressources financières pour aider les pays en développement à traiter les problèmes d'environnement. Nous soutenons à cette fin l'utilisation des mécanismes existants, en particulier le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le FEM pourrait devenir le mécanisme global de financement pour aider les pays en développement à respecter leurs obligations au titre des nouvelles conventions sur l'environnement;